



NOTE EXPLICATIVE DU PASSEPORT AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Depuis 18 ans, Action contre la Faim organise **LA COURSE CONTRE LA FAIM**.

Votre enfant a assisté, au sein de son établissement scolaire, à **une séance de sensibilisation** qui a pour but d'expliquer le problème de la sous-nutrition dans le monde. Elle a été assurée par des bénévoles de l'association Action contre la Faim et sont l'occasion d'échanges avec les élèves.

A l'issue de cette séance, l'intervenant a distribué un **passoport solidaire** par élève afin que **chacun d'entre eux puisse partir à la recherche de parrains qui leur promettent un don** par tour ou kilomètre parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1 €, 2 €...). Les parrains peuvent être : vous, leurs frères et sœurs, leurs oncles et tantes, vos voisins, etc.

Cette recherche de parrains ne peut se faire qu'à l'aide du passeport solidaire car il contient, entre autres, le tableau de parrainage à compléter et les coupons à donner aux parrains, preuve de leur promesse de don. **Destiné aux enfants mais aussi aux parents et aux parrains, le passeport solidaire contient également les informations essentielles sur la Course contre la Faim** (la recherche de parrains et le pays du film) mais aussi **Action contre la Faim, l'utilisation de votre don et la déduction fiscale à laquelle il vous donne droit** (pour tout don supérieur ou égal à 8 euros).

La course a lieu le vendredi 22 mai 2015 après-midi. Dans les 15 jours après la course, les élèves collectent les dons promis auprès de leurs parrains. Pour information, les parrains s'engagent à multiplier leur promesse de don par le nombre de tours ou kilomètres effectués (10 tours ou kilomètres maximum).